



Achat de place disponible (AM-PM) Tarification 2010-2011

1. Principes généraux

Ce service s'adresse aux élèves **de niveau préscolaire ou primaire** demeurant à 1,6 km ou moins de l'école fréquentée.

2. Règles de fonctionnement

Le parent doit compléter le formulaire « Achat de place disponible » disponible au secrétariat de l'école fréquentée.

Le paiement doit être fait par chèque ou argent au secrétariat de l'école lors de l'acceptation de la demande par le service du transport.

La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean remboursera la moitié du tarif annuel en cas d'annulation de la demande du service de transport par les répondants, si cette demande est formulée avant le 31 janvier de l'année scolaire. Aucun remboursement ne sera accordé si l'annulation est demandée après cette date.

3. Tarification 2010-2011

Tarification (AM-PM)	
Individuelle	250,00 \$
Familiale	390,00 \$

L'autorisation au transport, accordée aux élèves en vertu des places disponibles, est un avantage révocable en tout temps par la Commission scolaire.

En cas de révocation de service, la Commission scolaire remboursera les parents pour la période de transport payé non utilisé.